



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Taux de récidive en sortie d'emprisonnement

Question écrite n° 17926

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le taux de récidive élevé des personnes condamnées. En effet, le ministère de la justice a rendu public, dans ses « infos rapides justice numéro 14 » du 30 avril 2024, les statistiques liées au taux de récidives pour les personnes condamnées à des peines de prison. Certains chiffres sont aberrants : un étranger sur quatre qui sort de prison aura récidivé dans l'année de sa fin de peine. Un ex-détenu sur vingt aura été condamné pour récidive dans le mois de sa libération. 40 % des individus sortant de prison qui récidivent dans l'année sont des multirécidivistes. 45 % des anciens détenus de moins de 25 ans auront récidivé dans l'année de leur fin de peine, de même qu'un détenu sur quatre ayant bénéficié d'un aménagement de peine. Un individu sur trois, condamné pour une atteinte à la personne humaine, sera condamné pour récidive dans l'année de sa sortie de prison. De façon constante, un condamné sur trois condamnés à une peine de moins de trois ans récidivera dans l'année de sa libération. Sans revenir sur l'excellent travail accompli par le personnel pénitentiaire, il l'interroge donc sur le manque de crédibilité des peines de prison au vu du taux de récidive et sur les actions que la Chancellerie envisage de mener pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17926

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 3989

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)